



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE
UNEP/IG.18/3
20 novembre 1979
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Réunion intergouvernementale des
Etats riverains de la Méditerranée
chargée d'évaluer l'état d'avancement
du Plan d'action pour la Méditerranée

Barcelone, 11-13 février 1980

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE EN 1979

Introduction

1. La Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée et première réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (Genève, 5-10 février 1979) a, dans sa résolution No 2 (voir UNEP/IG.14/9, annexe XIII) invité le Directeur exécutif du PNUE :

"à convoquer, pendant la période biennale comprise entre les réunions intergouvernementales ordinaires, une brève réunion intergouvernementale (2 à 3 jours) des Etats méditerranéens et la Communauté économique européenne invités à la présente réunion pour examiner l'état d'avancement du Plan d'action, y compris ses incidences budgétaires".

2. Conformément à la résolution susmentionnée, le Directeur exécutif du PNUE convoque la Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée. Sur l'aimable invitation du Gouvernement espagnol, la Réunion se tiendra à Barcelone du 11 au 13 février 1980. Elle aura pour principal objet d'examiner les progrès enregistrés dans l'exécution du Plan d'action pour la Méditerranée depuis février 1979 et le programme de travail pour 1980, y compris ses incidences institutionnelles et budgétaires.

3. Le présent rapport donne un aperçu des activités qui ont été entreprises ou lancées depuis février 1979, conformément aux recommandations de la Réunion intergouvernementale organisée à Genève en 1979.

Mise au point du rapport final de la Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée et première Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (Genève, 5-10 février 1979)

4. Le rapport de la Réunion (UNEP/IG.14/9) a été mis sous forme finale par le secrétariat, comme il était indiqué au paragraphe 90 du rapport, puis approuvé par le Bureau des Parties contractantes avant d'être envoyé, dans les diverses langues officielles anglais, arabe, espagnol et français à tous les participants à la Réunion et aux organes nationaux de liaison du PNUE auprès des gouvernements des Etats riverains de la Méditerranée et de la Communauté économique européenne.

Réunion du Bureau des Parties contractantes (Genève, 26 au 27 juin 1979)

5. En consultation avec le Président des Parties contractantes, une réunion du Bureau a été convoquée à Genève les 26 et 27 juin 1979. Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- i) Examen des activités entreprises depuis la réunion de février 1979;
- ii) Examen des activités à entreprendre avant la Réunion intergouvernementale des Etats méditerranéens, qui se tiendra à Barcelone en 1980;
- iii) Organisation de la Réunion intergouvernementale de Barcelone (février 1980).

6. Cette réunion a permis au Bureau de donner au secrétariat des instructions supplémentaires quant à la suite des activités entreprises depuis la réunion intergouvernementale de février 1979 (Référence : UNEP/IG.14/9, annexe XIII).

Prolongation des projets pilotes I à VII du programme MED POL

7. Tous les coordonnateurs nationaux, les chercheurs principaux et les directeurs des centres de recherche désignés comme participants aux projets du Programme MED POL ont été informés des décisions prises à la réunion intergouvernementale de Genève et du plan de travail à suivre pendant la période biennale 1979-1981. En outre, les coordonnateurs nationaux ont été priés d'étudier la possibilité de désigner d'autres centres de recherche pour participer au Programme MED POL (Référence : UNEP/IG.14/9, annexe V, par. 2, 3 et 3).

8. Par l'intermédiaire des organismes spécialisés compétents (CGPI de la FAO, COI de l'UNESCO et OLS) les contrats de recherche conclus avec les centres nationaux de recherche participant aux projets pilotes I à VII du Programme MED POL ont été prolongés jusqu'en mars 1981. Aucune modification n'a été apportée aux méthodes utilisées. En fonction des besoins, on a prévu des contributions additionnelles pour la formation et le matériel.

Programme à long terme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution

9. Le secrétariat rassemble les observations et les propositions concernant l'élaboration d'un programme à long terme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution que lui adressent les coordonnateurs nationaux du Programme MED POL, les chercheurs principaux des centres de recherche désignés comme participants au Programme MED POL et les organismes spécialisés compétents des Nations Unies. Il les regroupera en un document qui sera présenté à une réunion d'experts prévue pour avril 1980 (Référence : UNEP/IG.14/9, annexe V, par. 1).

Manuel de méthodes de référence pour les études de la pollution en Méditerranée

10. Les travaux relatifs à la préparation d'un manuel récapitulatif des méthodes de référence pour les études de la pollution ont avancé, avec le concours du CGPM, de la FAO, de l'OMS et de certains chercheurs principaux du Programme MED POL. Le manuel, fondé sur les méthodes utilisées depuis la fin de 1975 dans les centres de recherche participant aux projets pilotes du Programme MED POL, sera examiné lors de la réunion d'experts sur le programme à long terme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution (Référence : UNEP/IG.14/9, annexe V, par. 4).

Bibliographie sélective sur la pollution en Méditerranée

11. Les éléments d'une bibliographie sélective sur la pollution en Méditerranée ont été réunis par l'intermédiaire des institutions spécialisées, avec le concours des centres d'activités du Programme MED POL. En utilisant les installations du Centre international de calcul (Genève), le secrétariat a commencé à traiter les informations reçues et la bibliographie devrait paraître au début de l'année 1980 (Référence : UNEP/IG.14/9, annexe V, par. 5).

Rapport sur l'état de la pollution de la Méditerranée

12. La rédaction du deuxième projet de rapport se poursuit. De nouvelles informations provenant des centres de recherche nationaux participant au Programme MED POL, ainsi que d'autres sources, ont été incorporées dans le texte. Le deuxième projet du rapport sera distribué vers le milieu de l'année 1980, pour observations, à tous les chercheurs principaux du Programme MED POL et à d'autres scientifiques. Le texte modifié en fonction de ces observations sera envoyé aux gouvernements des Etats méditerranéens et à la Communauté économique européenne, qui pourront présenter leurs observations finales avant la mise sous presse (Référence : UNEP/IG.14/9, annexe V, par. 6).

Rapport sur les résultats des projets pilotes du Programme MED POL

13. Par l'intermédiaire des organismes spécialisés compétents, les chercheurs principaux participant au Programme MED POL ont communiqué des rapports récapitulatifs, qui sont présentés dans le document UNEP/IG.18/INF.3 (Référence : UNEP/IG.14/9, annexe V, par. 7).

Elaboration de critères de la qualité de l'environnement

14. Une réunion interinstitutions sur l'élaboration des fondements scientifiques des critères applicables à la qualité des eaux balnéaires, des zones d'élevage de fruits de mer, des eaux destinées à l'aquaculture et des aliments d'origine marine était prévue du 26 au 27 novembre 1979 à Rome. Il sera fait rapport sur les résultats à la réunion intergouvernementale de février 1980 (Référence : UNEP/IG.14/9, annexe V, par. 13).

Le Plan bleu

15. En avril 1979, les gouvernements de 18 Etats riverains de la Méditerranée et la Communauté économique européenne ont été priés de communiquer au secrétariat divers renseignements en vue de la deuxième réunion des organes nationaux de coordination du Plan bleu. Au 15 novembre 1979, trois gouvernements seulement avaient fourni une partie des renseignements demandés.

16. Une demande de renseignements analogue a été adressée à certains organismes et institutions spécialisés des Nations Unies. Cinq organisations ont fourni une partie des renseignements demandés.

17. La deuxième Réunion des organes nationaux de coordination du Plan bleu a eu lieu à Cannes du 1er au 5 octobre 1979, sur l'invitation du Gouvernement français. Les principaux documents de travail de la Réunion avaient été établis avec le concours d'un groupe consultatif spécial composé de sept experts éminents de la région méditerranéenne.

18. Les participants à la Réunion se sont mis d'accord sur les points suivants :

- i) conception d'ensemble de la première phase du Plan bleu;
- ii) plan de travail et calendrier d'exécution des travaux;
- iii) dispositions financières et institutionnelles concernant la première phase du Plan bleu;
- iv) rôle et contribution des organisations nationales et internationales dans l'exécution du Plan bleu.

19. Le rapport de la Réunion (UNEP/WG.29/4) a été distribué aux 18 Etats riverains de la Méditerranée et à la Communauté économique européenne sous couvert d'une lettre par laquelle ils étaient invités à désigner avant le 15 décembre 1979 des candidats au Groupe de coordination et de synthèse et à des postes d'experts.

20. Le PNUD et le Centre d'activités environnement-développement en Méditerranée (MEDEAS) sont convenus d'un descriptif de projet désignant MEDEAS en tant qu'organisation chargée de la mise en oeuvre de la première phase du Plan bleu (Référence : UNEP/IG.14/9, annexe V, par. 14 à 16).

Programme d'actions prioritaires (PAF)

21. Les propositions relatives à de grands projets régionaux concernant les sources d'énergie renouvelables et l'agriculture devraient être prêtes pour examen par les organismes de financement, comme le BIRD, dans le courant du premier semestre 1980, selon les résultats des travaux d'assistance préparatoire actuellement en cours. Pour les établissements humains et le tourisme, on espère lancer deux brefs projets d'assistance préparatoires dans un avenir très proche. En ce qui concerne les secteurs de la protection des sols et de la gestion des ressources en eau, les travaux devront être poursuivis avant que l'on puisse donner une définition appropriée des activités de programme à soumettre aux gouvernements et aux institutions intéressées des Nations Unies. On trouvera des renseignements détaillés sur ces activités dans les paragraphes qui suivent (Référence : UNEP/IG.9/14, annexe V, par. 21 à 24).

Sources renouvelables d'énergie

22. Un projet du PNUD permettra de procéder à une analyse critique de tous les renseignements rassemblés par des missions qui se sont rendues dans certains Etats riverains de la Méditerranée. Cette analyse devrait conduire en peu de temps à la formulation d'un programme que l'on pense demander au PNUD de financer.

Agriculture

23. Une mission effectuée dans certains Etats riverains de la Méditerranée, fondée sur le projet de PAF, a été menée à bien : on dispose maintenant d'un premier descriptif

de projet dans lequel un grand programme régional associant presque tous les Etats riverains de la Méditerranée est envisagé. Ce descriptif, qui est un avant-projet, devrait déboucher sur un document final à soumettre aux gouvernements concernés. On espère que le PNUD pourra étudier sérieusement les possibilités de financer ce projet.

Etablissements humains

24. Par l'intermédiaire du Centre d'activités régionales de Split pour le Programme d'actions prioritaires, on prépare des documents techniques qui seront examinés par une réunion d'experts gouvernementaux en matière d'établissements humains. La réunion est prévue pour le milieu de l'année 1980.

Tourisme

25. A l'occasion de consultations préliminaires avec les institutions spécialisées des Nations Unies il a été provisoirement décidé d'entreprendre une première étude de tourisme socialement intégré, en vue de définir la manière dont ces programmes pourraient être encouragés et développés.

Protection des sols et gestion des ressources en eau

26. Il faudra peut-être élaborer une conception intégrée associant l'aménagement du sol et la gestion des ressources en eau. La question fait l'objet de consultations intensives avec des institutions des Nations Unies comme l'UNESCO, la FAO et l'OMS.

Zones spécialement protégées de la Méditerranée

27. En coopération avec la FAO, l'UNESCO et l'UICN, on prépare actuellement les documents ci-après en vue d'une réunion intergouvernementale sur les zones spécialement protégées de la Méditerranée :

- a) Principes, critères et directives proposés pour le choix, l'établissement et la gestion de zones protégées dans la Méditerranée;
- b) Proposition concernant un répertoire des zones protégées de la Méditerranée;
- c) Liste annotée des espèces méditerranéennes que l'on sait être menacées et des biotopes qui pourraient exiger une protection spéciale;
- d) Etude des législations nationales intéressant les zones protégées de la Méditerranée;
- e) Etude des divers moyens juridiques d'organiser la gestion des zones protégées de la Méditerranée;
- f) Directives à incorporer dans un protocole concernant les zones protégées de la région méditerranéenne.

28. Sur l'aimable invitation du Gouvernement grec, la réunion intergouvernementale sur les zones spécialement protégées de la Méditerranée devrait se tenir à Athènes du 22 au 26 septembre 1980 (Référence : UNEP/IG.14/9, annexe V, par. 25 et 33).

Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures

29. Un cours de formation à la lutte contre la pollution par les hydrocarbures en Méditerranée et aux mesures préventives a été organisé conjointement par le Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et la SOGESTA, avec l'appui du Gouvernement italien, à Rimini (Italie) du 7 au 21 octobre. Le cours avait pour principal objectif d'encourager la constitution, dans les Etats méditerranéens, d'un noyau d'experts formés aux techniques de réduction de la pollution du milieu marin par les hydrocarbures.

30. Conformément à la recommandation selon laquelle "une priorité devrait être donnée aux fonctions du Centre relatives à la collecte et à la diffusion des informations", le Centre a commencé à publier un bulletin d'information trimestriel. Ce bulletin vise à favoriser un échange officieux d'informations sur les activités entreprises dans la région dans le domaine de la lutte contre la pollution par les hydrocarbures (référence : UNEP/IG.14/9, annexe V, par. 30).

Activités consécutives à la réunion d'experts de l'IJO sur les aspects juridiques de la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol en Méditerranée. (Rome, 11-15 décembre 1978)

31. En juin 1979, le secrétariat a distribué le rapport de la réunion aux Etats riverains de la Méditerranée et à la Communauté économique européenne et a sollicité leurs suggestions quant aux activités consécutives. Les destinataires étaient priés de répondre avant le 1er octobre 1979, afin que le secrétariat puisse présenter les réponses à la réunion intergouvernementale de février 1980 sous forme de document d'information. Au 15 novembre 1979, le secrétariat n'avait reçu que deux réponses qui sont présentées dans le document UNEP/IG.18/INF.4.

Réunions d'experts sur l'avant-projet de protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Genève, 25-29 juin 1979)

32. Deux réunions parallèles - l'une d'experts juridiques et l'autre d'experts techniques - ont été convoquées pour poursuivre les négociations sur l'avant-projet de protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique. La Réunion intergouvernementale est saisie des rapports de ces réunions (UNEP/WG.17/6 et UNEP/WG.18/4).

33. Examinant les mesures à prendre à l'avenir en vue de l'adoption définitive du protocole, la Réunion d'experts juridiques "... est arrivée à la conclusion qu'elle avait rempli son mandat et a estimé que les questions en suspens concernant le texte de l'avant-projet de protocole échappaient à sa compétence en tant que groupe d'experts", et "... que le texte actuel du projet de protocole devrait ... être vérifié du point de vue linguistique ...".

34. Conformément à la recommandation de la Réunion, le secrétariat prend des dispositions pour que l'avant-projet révisé de protocole fasse l'objet d'une mise au point sur le plan linguistique afin d'assurer l'harmonisation du texte dans les langues authentiques de la Convention.

35. La Réunion d'experts juridiques a aussi recommandé que le secrétariat mette à jour la publication intitulée "Protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique : aperçu des législations nationales" étant donné son utilité comme document de référence pour les gouvernements et la Communauté économique européenne dans leurs

négociations sur le protocole et la mise en oeuvre de cet instrument. La Réunion intergouvernementale voudra peut-être étudier cette recommandation, afin de prendre les dispositions appropriées pour que cette activité soit inscrite aux plan de travail et budget pour 1981-1982.

36. Les participants à la Réunion d'experts techniques ont "unaniment considéré qu'il n'était pas nécessaire de les réunir à nouveau avant l'adoption du protocole".

37. Les experts techniques ont aussi estimé "que les travaux relatifs à la détermination des critères de qualité des eaux devraient être poursuivis conformément à la recommandation de la réunion intergouvernementale tenue en février 1979 à Genève". Il est fait état, au paragraphe 14 du présent rapport, des premières mesures que le secrétariat prendra en vue d'élaborer des critères de la qualité de l'eau.

38. Compte tenu des recommandations des deux réunions d'experts et après consultation avec le Gouvernement grec qui a offert d'accueillir la Conférence diplomatique des États riverains de la Méditerranée sur le protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, le Directeur exécutif a l'intention de convoquer une conférence diplomatique à Athènes du 30 juin au 5 juillet 1980. La Conférence sera saisie, pour examen et adoption, de l'avant-projet révisé du protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique, qui a été adopté par les réunions d'experts en juin 1979. (référence : UNEP/IG.14/9, annexe V, paragraphe 31).

Réunion d'experts chargée d'examiner le protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et les aéronefs (Genève, 2-6 juillet 1979)

39. La réunion a eu lieu à Genève du 2 au 6 juillet 1979, et la réunion intergouvernementale est saisie de son rapport (UNEP/WG.28/3).

40. La réunion, après examen, a fait des recommandations sur les questions suivantes :

- a) la présentation des notifications pour chaque permis spécifique ou général aux fins de l'application des articles 5 et 6 du protocole;
- b) la présentation des renseignements sur les quantités effectivement immergées chaque année;
- c) les procédures et critères provisoires permettant de définir les cas de situation critique ayant un caractère exceptionnel, aux fins de l'application de l'article 9 du Protocole;
- d) la définition de certaines expressions comme "non toxiques", "qui se transforment rapidement ... en substances biologiquement inoffensives" et "contaminants en traces", et les procédures provisoires de consultation préalable aux fins de l'application des paragraphes A.1, A.2, A.9 et de la section B de l'annexe I;
- e) la distinction entre composés acides et composés basiques dont il est question aux annexes I et II du protocole;
- f) les déchets et autres matières radioactives dont il est question aux annexes I et II du protocole;
- g) la question de l'incinération en mer considérée dans le contexte du protocole.

41. Les recommandations de la réunion d'experts sur le protocole relatif aux opérations d'immersion seront soumises pour examen et adoption à la deuxième réunion des Parties contractantes, en 1981. (Référence : UNEP/IG.14/9, par. 55-56 et annexe V, par. 32).

Comité d'experts pour l'étude d'un Fonds interétatique de garantie pour la zone de la mer Méditerranée et des procédures appropriées pour déterminer la responsabilité et la réparation des dommages

42. Le secrétariat a chargé deux consultants de mettre à jour et de développer leur étude antérieure de la question. Le rapport mis à jour, ainsi que les documents connexes établis en vue de la réunion d'experts IJO/PNUÉ dont il est question au paragraphe 29 ci-dessus, seront les principaux documents de travail du Comité d'experts qui devrait se réunir à Genève du 14 au 18 avril 1980.

43. Un rapport sur l'état d'avancement des travaux du Comité d'experts sera présenté à la deuxième réunion des Parties contractantes en 1981. (Référence : UNEP/IG.14/9, annexe V, par. 35).

Création d'un fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution

44. La réunion intergouvernementale est saisie d'un rapport distinct sur la gestion du fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée en 1979 (document UNEP/IG.18/4).

Résultats attendus du Programme pour la Méditerranée pour la période 1979-1980

45. Afin d'aider les participants à la réunion intergouvernementale à saisir l'ensemble des résultats attendus du Programme pour la période 1979-1980, une liste provisoire des documents établis en vue de la deuxième réunion des Parties contractantes, qui aura lieu en France en 1981, est jointe en annexe au présent rapport (annexe I).

ANNEXE I

Liste provisoire des documents qu'il est envisagé de soumettre à la deuxième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, France, 1981

UNEP/IG.XX/1	Ordre du jour
UNEP/IG.XX/2	Ordre du jour annoté
UNEP/IG.XX/3	Rapport du Directeur exécutif sur l'état d'avancement des travaux pour la période biennale 1979-1980 et recommandations concernant les activités à entreprendre pendant la période biennale 1981-1982
UNEP/IG.XX/4	Rapport sur les comptes de la période 1979-1980
UNEP/IG.XX/5	Projet de budget pour la période biennale 1981-1982
UNEP/IG.XX/6	Propositions relatives au programme à long terme de surveillance continue (conformément à la recommandation 1 de la réunion de Genève)
UNEP/IG.XX/7	Amendements proposés au règlement intérieur (document établi par le Bureau des affaires juridiques des Nations Unies)
UNEP/IG.XX/8	Options proposées pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
UNEP/IG.XX/9	Arrangements institutionnels
UNEP/IG.XX/INF.1	Liste des documents
UNEP/IG.XX/INF.2	Liste des participants
UNEP/IG.XX/INF.3	Rapport sur les résultats du Programme MED POL (conformément à la recommandation 7 de la réunion de Genève)
UNEP/IG.XX/INF.4	Rapport sur l'état de la pollution de la Méditerranée (conformément à la recommandation 6 de la réunion de Genève)
UNEP/IG.XX/INF.5	Rapport sur le Plan bleu
UNEP/IG.XX/INF.6	Rapport sur le PAP
UNEP/IG.XX/INF.7	Rapport de la réunion gouvernementale sur les zones spécialement protégées
UNEP/IG.XX/INF.8	Rapport du Comité d'experts sur la responsabilité et la réparation des dommages et le fonds interétatique de garantie
UNEP/IG.XX/INF.9	Rapport de la réunion d'experts sur le Protocole relatif aux opérations d'immersion
UNEP/IG.XX/INF.10	Rapport détaillé sur les travaux du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et sur les dépenses passées (conformément au paragraphe 50 du rapport de la réunion de Genève)